

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 29 mars 2017, le comité syndical s'est réuni une seconde fois le 07 avril 2017 sous la présidence de Monsieur CABADET.

Présents	19
Représentés	10

Monsieur CABADET remercie les délégués de leur présence et leur propose de débiter la réunion.

*** Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame LESIEUR, déléguée de la commune de GOINCOURT est élue pour remplir cette fonction.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 7 décembre 2016**

Monsieur CABADET demande aux délégués s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2016. *Ceux-ci n'en ayant pas l'approuvent à l'unanimité.*

*** Approbation de l'Ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité

I) Présentation et vote du Compte Administratif 2016

Monsieur CABADET présente le compte administratif 2016 qui fait ressortir à la section de fonctionnement et d'investissement les résultats suivants :

Section de fonctionnement 2016

Recettes de fonctionnement	832 891.59 €
Dépenses de fonctionnement	854 955.93 €
Résultat exercice – excédent.....	- 22 064.34 €
Résultat antérieur reporté	199 238.01 €
Résultat de clôture année 2016	177 173.67 €

Section d'investissement 2016

Résultat antérieur reporté	10 623.68 €
Résultat de clôture année 2016	10 623,68 €

Les délégués n'ayant aucune observation à faire sur le compte administratif, il est soumis au vote et *est approuvé à 28 délégués pour et 1 abstention.*

II) Vote du Compte de Gestion 2016

Le compte de gestion 2016 de la Trésorerie Principale de Beauvais Municipale dont les résultats sont en concordance avec ceux du compte administratif 2016 est soumis au vote des délégués.
Ceux-ci l'approuvent à l'unanimité.

III) Affectation des résultats de l'exercice 2016 au Budget primitif 2017

Il est proposé aux délégués de reprendre au budget primitif 2017, les résultats de clôture de l'exercice 2016 tels qu'ils figurent au compte de gestion de la Trésorerie Principale de Beauvais, de la façon suivante :

<u>Section de fonctionnement – Recettes</u>	
R002 « excédent de fonctionnement reporté »	177 173.67 €

<u>Section d'investissement – Recettes</u>	
R001 – solde d'exécution positif reporté	10 623, 68 €

Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

IV) Convention entre le Conseil Départemental de l'Oise et le SMIOCE

Monsieur CABADET explique à l'assemblée, que le conseil Départemental a accordé une subvention au SMIOCE. L'attribution de cette subvention est différente des autres années puisqu'elle n'est plus attribuée en fonction des séjours mais en fonction d'objectifs que le SMIOCE devra remplir. (Organiser des sorties culturelles et pédagogique, mettre à jour son site internet, créer et diffuser des brochures de l'offre et enfin organiser des réunions d'information à destination des animateurs). Le bureau réfléchis à une restitution d'une partie de la somme pour les classes de découvertes.

Monsieur CABADET demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention avec le Conseil Départemental
 Ceux-ci l'approuvent à l'unanimité.

V) Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Suite au reclassement indiciaire des agents territoriaux de catégorie C au 1^{er} janvier 2017 et au mouvement du personnel au sein du SMIOCE. Monsieur CABADET présente aux délégués le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents. Ceux-ci approuvent à l'unanimité la modification.

VI) Examen du projet de Budget Primitif 2017 et vote

Monsieur CABADET présente aux délégués le projet de budget primitif 2017 équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 061 884,67 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 10 623,68 €. Il leur demande s'ils ont des observations à faire. Ceux-ci n'en ayant pas, il est procédé au vote.

Le projet de BP 2017 est approuvé à l'unanimité.

VII) Retrait de communes

Les communes de ESCHEs, FLAVACOURT, THIERS SUR THEVE et le RPI COURTIEUX COULOISY demandent leur retrait du SMIOCE. Monsieur CABADET donne lecture de la délibération de chaque commune et demande si les délégués des communes concernées sont présents afin de leur laisser la parole.

<u>Commune de ESCHEs</u>			<u>Commune de FLAVACOURT</u>			<u>Commune de THIERS SUR THEVE</u>			<u>RPI COURTIEUX-COULOISY</u>		
Aucun délégué n'étant présent, le retrait est soumis au vote, les résultats sont les suivants :			Le délégué présent prend la parole et explique que la commune n'a plus la compétence école car celle-ci a été donnée au RPC de Flavacourt, Le Vaumain et La Bosse. L'adhésion au SMIOCE n'a donc plus lieu d'être			Aucun délégué n'étant présent, le retrait est soumis au vote, les résultats sont les suivants :			Monsieur Dormont, Maire de Courtieux indique que depuis de nombreuses années, les institutrices ne sont pas du tout motivées pour organiser des séjours de découvertes. La commune demande donc son retrait du SMIOCE		
Pour : 4	Abst : 2	Contre : 23	Pour : 29	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 4	Abst : 2	Contre:23	Pour : 29	Abst : 0	Contre : 0
Retrait refusé			Retrait accepté			Retrait refusé			Retrait accepté		

Un courrier sera adressé aux maires des communes concernées.

La commune de FLAVACOURT et le RPI Courtieux Couloisy resteront redevables de la cotisation 2017 du 1^{er} janvier à la date du visa de la délibération par la Préfecture de l'Oise.

VIII) Remboursement des frais réels engagés par les vice-présidents du SMIOCE

Monsieur CABADET explique qu'à la demande de la Trésorerie Principale de Beauvais Municipale, il convient de prendre une délibération pour le remboursement des frais réels engagés par les vice-présidents, en cas d'indisponibilité du Président.

IX) Recrutement d'agents contractuels en cas de besoins occasionnels

Suite aux différents mouvements et absences de personnel, il y a eu une grosse surcharge de travail en ce début d'année. Rien n'étant prévu à cet effet, Monsieur CABADET s'est retrouvé dans l'incapacité de pouvoir recruter une aide ponctuelle afin d'aider Madame Bravo, qui a dû gérer seule, le travail de 2 personnes de janvier à Mars.

Monsieur CABADET demande donc à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser au recrutement d'agents contractuels en cas de besoins occasionnels par l'intermédiaire du Centre de Gestion de L'Oise ou toutes autres communes adhérentes au SMIOCE. Ceux-ci approuvent à l'unanimité.

X) Tarifs des classes de découvertes 2017

La liste des tarifs de classes de découvertes qui a été remise aux délégués, est examinée par ceux-ci avant le vote. Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité (liste jointe en annexe).

XI) Informations diverses

- Délibération du bureau du 02 Mars 2017 votant le tarif de certaines classes de découvertes (les tarifs seront joints au compte-rendu).
- Madame BEYSSAC, en Décembre 2016, a demandé sa mutation par courrier recommandé pour la Mairie de Domont (95), à compter du 1^{er} Mars 2017. Cette mutation a été accordée par M. CABADET. Mme BEYSSAC a été radiée des cadres d'emplois du SMIOCE le 28 Février 2017.
- Recrutement par voie de mutation de Mme Christelle MARRO au 13 mars 2017 afin de remplacement Mme BEYSSAC.

La séance est levée à 18h30

**Compte-rendu du Comité Syndical
 du 14 décembre 2017
 Centre Socioculturel de Clermont**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 07 décembre 2017, le comité syndical s'est réuni une seconde fois le 14 décembre 2017 sous la présidence de Monsieur CABADET.

- **Étaient présents** : MMES et MM; GUYART, CUSSENE, DUPRONT, BULLOT, DOUAT, LAGACHE, CELESTIN, CLAUX, SIGNOIRT, CABADET, ZRARI, SANTUNE, VIDAL, CAVICCHI, BOUDAILLIEZ, LITTIERE, VONTHRON, ROUILLE, COCU
- **Étaient représentés** : Mme HEURTAULT donne pouvoir à Mme SANTUNE, M. BOMMELAER donne pouvoir à M. SIGNOIRT, Mme PERDRIEU donne pouvoir à M. LITTIERE, M. SENMARTIN donne pouvoir à M. GUYARD, Mme AURIBAUULT donne pouvoir à M. BULLOT, Mme CHOISNE donne pouvoir à Mme COCU, Mme GUILLAUME-MONNERY donne pouvoir à M. CABADET.

Monsieur CABADET remercie les délégués de leur présence et leur propose de débiter la réunion.

*** Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur SIGNOIRT, Maire et délégué de la commune de LA RUE SAINT PIERRE est élu pour remplir cette fonction.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 07 avril 2017**

Monsieur CABADET demande aux délégués s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la réunion du 07 avril 2017. Ceux-ci n'en ayant pas, l'approuvent à l'unanimité.

*** Approbation de l'Ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité

I) Débat d'orientations budgétaires – délibération 019/2017

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, un débat doit avoir lieu dans les communes et établissements publics de 3500 habitants et plus, sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir.

Monsieur le Président procède à la lecture du débat d'orientations budgétaires tel qu'il a été réalisé.

En 2018, le nombre de séjours de classes de découvertes sera sensiblement le même que celui de 2017.

Les dépenses de fonctionnement seront stables, il faudra prévoir le changement du parc informatique vieillissant et supporter les dépenses prévues au cours de l'année 2018 (assurances – contrats maintenance – chauffage – charges de personnel : refonte du régime indemnitaire du personnel). On pourra s'attendre cependant à quelques réductions de coût notamment au niveau l'affranchissement et de la télécommunication.

Il ne sera pas prévu de dépenses en section d'investissement.

Ayant pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires,

Après en avoir débattu;

Le Conseil Syndical DELIBERE,

ARTICLE 1er : Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB,

ARTICLE 2 : Dit que le présent rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise et que, dans les conditions réglementaires, il sera mis à disposition du public.

II) Tarifs classes de découvertes 2017– délibération 020/2017

Les tarifs de certaines classes de découvertes joints en annexe sont proposés aux délégués qui les acceptent. (délibération jointe)

III) Cotisation 2017 – délibération 021/2017

Monsieur CABADET signale aux membres du bureau que le montant de la cotisation est de 0,35 € depuis 2014 et leur suggère d'augmenter ce montant de 1 centime en 2018, soit 0,36 € par habitant.

Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

IV) Retraits de communes – délibérations 022/2017 – 023/2017 – 024/2017 – 025/2017 – 026/2017 – 032/2017

Les communes de PONTPOINT – LE MESNIL-THERIBUS – JAULZY – ESCHEs – BIENVILLE et CREPY EN VALOIS ont demandé leur retrait du SMIOCE. Monsieur CABADET donne lecture de chaque délibération aux délégués et leur demande si des représentants des communes sont présents.

Madame VIDAL déléguée de la commune de PONTPOINT, Monsieur DUPRONT, Maire et délégué de la commune de BIENVILLE, Mesdames DOUAT, LAGACHE, CELESTIN et Monsieur CLAUX délégués de la commune de CREPY EN VALOIS prennent la parole. Chacun leur tour, ils exposent leurs souhaits de se retirer du SMIOCE. Ceux-ci sont soumis au vote, les résultats sont les suivants :

PONTPOINT	LE MESNIL-THERIBUS	JAULZY	ESCHES	BIENVILLE	CREPY EN VALOIS
0 contre	13 contre	11 contre	13 contre	0 contre	0 contre
0 abstention	7 abstentions	7 abstentions	7 abstentions	0 abstention	0 abstention
26 pour	6 pour	8 pour	6 pour	26 pour	26 pour
Retrait accepté	Retrait refusé	Retrait refusé	Retrait refusé	Retrait accepté	Retrait accepté

Un courrier sera adressé aux maires de ces communes afin de leur indiquer la décision du comité syndical.

V) Convention de renouvellement de la ligne de trésorerie – 027/2017

La convention avec le Crédit Agricole Brie Picardie expirant fin décembre 2017, une proposition de renouvellement a été demandée auprès de cet organisme bancaire mais pour un montant de 150 000€ sur 9 mois. Celui-ci a répondu favorablement à notre demande. Cette ligne de trésorerie permet de financer les acomptes, de plus en plus nombreux, demandés par les directeurs des centres d'hébergement et plus récemment par la SNCF.

Les participations des séjours sont réclamées au moment du départ des classes, le SMIOCE n'a donc pas assez de trésorerie pour faire face à toutes ces dépenses.

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

Confère toutes délégations utiles à Monsieur Jean-Paul CABADET, Président, pour la réalisation de la ligne de trésorerie telle qu'elle a été présentée, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Monsieur Dupront, maire de Bienville quitte l'assemblée.

VI) Décision modificative n° 1 – 028/2017

Il y a 2 réductions de titres sur l'année 2016 à réaliser. Or le compte 673, annulation sur exercices antérieurs n'est ni ouvert ni approvisionné. Il faut donc effectuer une décision modificative pour une ouverture de crédit sur ce compte à hauteur de 1500€

- Le Conseil syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
- Adopte la décision modificative n° 1 du budget 2017, telle que présentée ci-dessous :

Chapitre	Article	Désignation	montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	montant des crédits ouverts après DM
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6247	Transports collectifs	160 000 €	-1 500€	158 500€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0 €	+1 500 €	+1 500 €

VI) Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) – 029/2016

Monsieur le Président indique aux membres que la délibération prise en décembre 2016 concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, validée par le comité technique paritaire, a été rejetée par la Préfecture.

Le nouveau projet de délibération proposé au CTP du 14 septembre 2017 a reçu un avis défavorable des délégués du personnel. Celui-ci a donc été remodifié et une énième version a été proposée au CTP du 13 octobre 2017. Cette dernière a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Après lecture du nouveau projet et après en avoir délibéré, les délégués l'approuvent à l'unanimité.

VII) Elimination d'archives – 030/2016

Afin de réduire le stockage des archives, Monsieur le Président propose aux délégués de soumettre au visa de la Direction des Archives Départementales de l'Oise la destruction des archives suivantes

- Factures de 2002 à 2006,
- Bordereaux de titres, mandats, annulations titres et mandats de 2002 à 2005,
- Courriers arrivée/départ de 2002 à 2005.

Les délégués acceptent à l'unanimité

Monsieur Bullot, délégué de Coudun quitte l'assemblée

VIII) Adhésion au Comité des Œuvres sociales (COS 60) – 031/2016

Monsieur le Président explique que depuis 2007, les collectivités et établissements publics sont tenus d'inscrire dans les dépenses obligatoires, des prestations d'action sociale pour les agents. Une proposition a été faite par le COS 60 de Beauvais.

Le Président propose au conseil syndical d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales Territoriales et Interterritoriales dans les conditions susvisées en faveur du personnel actif et des retraités.

Le conseil syndical après s'être fait donner toutes les explications nécessaires,

Vote son accord

Autorise le Président à signer la convention déterminant les droits et obligations des deux parties, **charge** au Président de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président du C.O.S. 60

IX) Informations diverses

➤ Monsieur le Président fait un point sur la situation de Madame Valérie BUET, en disponibilité depuis 14 ans. Mme BUET a demandé sa démission par lettre recommandée avec Accusé Réception fin août. Celle-ci a été acceptée et actée à compter du 30 septembre 2017.

Mme BUET doit notamment fournir quelques pièces administratives afin que nous puissions calculer ses éventuels droits à l'allocation de retour à l'emploi.

Courant Novembre, Mme BUET nous a recontacté par courrier afin de demander un arrangement amiable. Une réponse va lui être faite, dans ce sens que sa démission étant acceptée et actée, il n'est pas possible de régler la situation par un arrangement amiable. Nous sommes dans l'attente des pièces administratives pour clôturer son dossier.

➤Monsieur le Président fait le point sur quelques délibérations prises lors de la réunion de bureau du 13 juin dernier (jointes en annexe).

La séance est levée à 18h45.